

LES CAHIERS DE L'ENVIRONNEMENT

EDITION 2015

Eco-INDUSTRIE, TRAITEMENT DE L'EAU ET RECYCLAGE

KME



KME
L'ÉVOLUTION DU CUIVRE

SANCO®: la qualité à l'état pur

SITA FRANCE



« La valorisation des déchets,
une opportunité pour les industriels »

VÉOLIA



Véolia prendra en charge l'ensemble des
eaux d'alimentation de la centrale nucléaire



AUDI



AUDI produit
les premiers litres d'e-diesel

EDITO



Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie
du développement
durable et de l'énergie



**FATP &
ADEME**



Aider les entreprises
de travaux publics



Editorial pour « Les Cahiers de l'Environnement » **Les énergies renouvelables, piliers de la croissance verte**

La France bénéficie, dans l'Hexagone et dans ses outre-mer, d'atouts considérables pour devenir un grand producteur d'énergies renouvelables : le 1er potentiel agricole, le 2ème gisement éolien et la 3ème surface forestière d'Europe ainsi qu'un vaste domaine maritime, le 2ème au monde.

Tous nos territoires disposent de ressources valorisables pour faire monter en puissance ces énergies propres, terrestres et marines. Elles vont nous permettre de lutter plus efficacement contre le dérèglement climatique, de rééquilibrer notre modèle énergétique, de réduire les pollutions, de faire baisser les factures de nos importations, de nos entreprises et des ménages, de créer des activités nouvelles et des emplois durables.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe à notre pays des objectifs ambitieux dont, d'ici 2030, la réduction de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre et le doublement de la part des énergies renouvelables dans notre consommation finale (32 %). Avec les plans d'action qui l'accompagnent, elle met en place des moyens concrets, accessibles à chacun, pour accélérer l'essor des énergies vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, biomasse, géothermie, énergies marines...).

Les appels à projets lancés pour soutenir, par exemple, le solaire thermique, l'éolien off shore, le froid renouvelable, les fermes pilotes hydroliennes, les grandes installations photovoltaïques ou la création de 1.500 méthaniseurs et de 200 territoires à énergie positive ainsi que les soutiens financiers de BPI-France et du Programme des investissements d'avenir, les aides aux collectivités de la Caisse des dépôts et consignations, le doublement du Fonds chaleur de l'Ademe et le crédit d'impôt-transition énergétique de 30% sont autant de leviers qui vont nous permettre d'accélérer le mouvement, d'être à la pointe de l'innovation technologique et de consolider des filières industrielles et de services d'avenir.

J'ai tenu à lever les freins qui entravaient le déploiement des énergies renouvelables. En simplifiant les procédures administratives afin que, sans en rabattre sur nos exigences environnementales, les délais d'instruction et de recours soient raccourcis et les coûts qui en résultent diminués. En expérimentant dans plusieurs régions l'autorisation unique qui a vocation à être généralisée. En clarifiant et en sécurisant le cadre juridique et les dispositions tarifaires pour renforcer la visibilité dont les investisseurs ont besoin.

Certaines technologies sont déjà matures et de plus en plus compétitives ; d'autres vont rapidement le devenir. Nos territoires, souvent à l'origine de réalisations qui préfigurent ce qui devient possible à grande échelle, ont prouvé leur capacité d'initiative. Nous pouvons compter sur les talents de nos chercheurs et de nos ingénieurs, sur l'engagement croissant de nos entreprises, grandes et petites, dans cette nouvelle économie climatique qui représente un formidable gisement de compétitivité.

Le mouvement est lancé.

A nous, citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics, de réussir ensemble cette mutation énergétique qui fera de la France une grande puissance écologique.

A nous, pays hôte du Sommet Paris-Climat en décembre 2015, d'être exemplaires chez nous et force d'entraînement pour les autres.

Ségolène Royal
Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie

DOSSIER

ECO- INDUSTRIE



MAXICARGO

MAXICARGO


Monsieur Jean-Philippe Le Goff, gérant de la société Maxicargo.

En breton, son patronyme signifie « Le Forgeron », métier qu'exerçait son grand-père. Travailler la matière, justement, Jean-Philippe Le Goff ne s'en lasse pas. Le fondateur de la société Maxicargo (c'est loin d'être sa première expérience de concepteur et de manager) reste un éternel optimiste : « Nous avons un potentiel extraordinaire », répète-t-il. Cette énergie, Jean-Philippe Le Goff l'a donc placée dans Maxicargo et son équipe, depuis la création de l'entreprise en 2008 dans le Morbihan.

« Le cheminement a été simple. Tout est parti du constat suivant : une majorité des véhicules utilitaires 3,5 tonnes roule en surcharge car leur carrosserie rapportée (benne, fourgon, porte-voiture, grue, etc.) est lourde et rend la charge utile très faible. D'où une surcharge illégale, dangereuse... mais inévitable et quasi-systématique. Face à ce problème, on peut passer au poids lourd, mais

cela nécessite le permis poids lourd cher, difficile, et qui engendre de nombreuses contraintes administratives. On peut aussi opter pour l'usage d'une remorque classique, mais en ville ou sur les chantiers, c'est très compliqué à manœuvrer. Alors, j'ai proposé une alternative : l'ensemble Maxicargo, un nouveau concept de véhicule ».

Maxicargo, c'est une remorque innovante, qui au lieu d'être attelée derrière le véhicule, est attelée derrière la cabine et vient à cheval sur l'arrière du véhicule. « En fait, le véhicule et la remorque sont indépendants l'un de l'autre, mais l'ensemble attelé se conduit comme un véhicule monobloc », explique son inventeur. Compact, simple à manœuvrer, très stable sur la route, l'ensemble Maxicargo se conduit avec le permis remorque (permis BE), bien plus accessible que le permis poids lourd. « Le client achète son véhicule chez le concessionnaire et nous lui

fournissons la remorque Maxicargo dans la version adaptée à son métier ainsi que l'attelage Maxicargo et l'aménagement du dos de cabine selon ses besoins (coffre, grue, cuve, etc.) ».

Et d'un point de vue environnemental ? « La bonne surprise du projet, c'est que conduire un ensemble Maxicargo réduit fortement les émissions de CO₂ », commente Jean-Philippe Le Goff. Les calculs sont sans équivoque : à consommation de carburant quasi-équivalente, le Maxicargo double la charge utile transportée. Résultat : on émet deux fois moins de CO₂ par kg transporté. Autre point : là où un véhicule classique va faire quatre allers retours pour rapporter 1 m³ de matériau sur un chantier, le Maxicargo n'aura besoin que d'un seul trajet. C'est pourquoi, en décembre 2012, l'ADEME préconise le Maxicargo comme solution pertinente dans sa charte CO₂ « les transporteurs s'engagent ». En plus, les économies d'exploitation sont spectaculaires ! Les clients peuvent amortir leur achat en moins d'un an, tout en renforçant la sécurité de leurs équipes sur la route. « Tous les jours, nos clients soulignent l'effet vertueux du Maxicargo sur leur exploitation ! ».

Et l'avenir de Maxicargo ? La société Maxicargo est composée d'une équipe de 20 personnes, toutes aussi passionnées que leur dirigeant. Jusqu'ici, une cinquantaine de véhicules a été vendue, avec un chiffre d'affaires 2014 de 1,5 millions d'euros. Quant aux perspectives, elles sont pleines de promesses : « En 2015, nous prévoyons 100 véhicules pour un chiffre d'affaires de 3 millions, et nous doublerons ces chiffres chaque année ».

Le point fort de la solution Maxicargo : elle s'applique à de nombreux secteurs d'activité. Jusqu'à présent, c'est le BTP qui était le marché cible prioritaire – « un marché très demandeur » – avec les versions Maxicargo Benne et Maxicargo Porte-Engin.

Le point fort de la solution Maxicargo : elle s'applique à de nombreux secteurs d'activité. Jusqu'à présent, c'est le BTP qui était le marché cible prioritaire – « un marché très demandeur » – avec les versions Maxicargo Benne et Maxicargo Porte-Engin. Ce mois-ci, avec les deux premiers Maxicargo Frigos qui viennent d'être mis en service par un important client finistérien, c'est le marché du transport frigorifique qui s'ouvre. Chaque mois, d'autres nouveautés sortent des ateliers, prenant la forme de véritables unités de production, ergonomiques et performantes. « Nous livrons cette semaine le premier Maxisouffle à un spécialiste de l'isolation par soufflage. Nous comptons décliner ce principe d'unités de production à de nombreuses activités, comme par exemple celle de ce Grand Groupe français, leader dans la gestion des réseaux d'eau. Ayant déjà plusieurs Maxicargo Porte Mini-pelle en exploitation, il vient de nous commander un prototype destiné à l'optimisation des chantiers d'adduction d'eau. Nous l'accompagnons dans la définition du véhicule idéal ! Il souhaite commander 60 unités sur 2015 – 2016 car les économies d'exploitation seront importantes ». Sans oublier le marché européen dès la

fin 2016 : « La législation est harmonisée au niveau européen et nous avons déjà les homologations européennes, ainsi que les accords des principaux constructeurs. Nous commencerons par le marché allemand qui est prometteur et bien structuré. »

Après le Trophée de l'innovation en 2013 et le prix Crisalide Eco-Mobilité en 2014, Maxicargo, qui devrait bientôt être certifié ISO 9001, compte poursuivre sa route. Et ceci sans polluer : « Nos produits sont recyclables à 99% ! ».

MAXICARGO | Tél. : 02 97 60 03 03 | Fax : 02 97 60 21 21 | www.maxicargo.com

